Centre Hospitalier du Haut Anjou	**FICHE DE POSTE**	Page 1/3
POLE :	**Psychiatrie**	Date de création : 3/10/22
SERVICE :		Date de mise à jour :
Psychologue Clinicien		Version 00

Rédaction :	**Vérification :**	**Validation :**	**Approbation :**
Mme Alexandra BOISSEAU M. Christophe MOREAU Mme Sophie VIDALIE Dr. M-M. GROSBOIS M. Virgile DEVAUX	Dr. Kamal DJEBBAR		- R. GIRARD, DRH

ETABLISSEMENT

Le Centre Hospitalier du Haut Anjou (CHHA) regroupe les sites de Château-Gontier (Mayenne - 53) et de Segré (Maine-et-Loire - 49) :

- Services MCO sur Château-Gontier
- Services de psychiatrie sur Château-Gontier
- Service de SSR sur Château-Gontier
- Centre pour Personnes Âgées « St Joseph » sur Château-Gontier
- EHPAD « Les Marronniers » sur Château-Gontier
- Médecine et SSR du Pôle Santé de Segré

LIEU D'EXERCICE

Le poste se situe sur le site de Château-Gontier

REPERTOIRE NATIONAL DES METIERS

- **Famille :** SOCIAL, EDUCATIF, PSYCHOLOGIE ET CULTUREL
- **Sous-famille :** Psychologie
- **Code métier :** 10P10

CADRE REGLEMENTAIRE

- Décret n° 2017-658 du 27 avril 2017 modifiant le décret n° 91-129 du 31 janvier 1991 portant statut particulier des psychologues de la fonction publique hospitalière
- Décret n°90-255 du 22 mars 1990 fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue
- Diplôme d'état d'études supérieures spécialisées de psychologie, mention psychologie clinique
- Master 2 de psychologie clinique, mention psychopathologie

RATTACHEMENT HIERARCHIQUE

- Le Directeur Général
- Le Directeur Adjoint chargé des Ressources Humaines et des Affaires Médicales

RESPONSABILITE MEDICALE

- Le médecin psychiatre chef de pôle
- Le médecin psychiatre chef de pôle adjoint

POLE :	**Psychiatrie**	Date de création : 3/10/22
SERVICE :		Date de mise à jour :

Psychologue Clinicien

Version 00

RELATIONS FONCTIONNELLES

- Médecins, psychologues cliniciens
- Cadres de santé
- IPA, aides-soignants, infirmiers
- Secrétaires médicales
- Familles et entourage des patients
- Réseaux des professionnels de santé sur le secteur

MISSIONS

Concevoir, élaborer et mettre en œuvre des actions préventives, curatives et de recherche à travers une démarche professionnelle propre prenant en compte les rapports réciproques entre la vie psychique et les comportements individuels et collectifs, afin de promouvoir l'autonomie de la personne.
Aussi, « il est responsable, en toute autonomie, du choix et de l'application des méthodes ou techniques qu'il conçoit et met en œuvre ». (Cf. code de déontologie, sept.2021)

ACTIVITES PRINCIPALES

- Pratiques d'entretiens individuels ou collectifs – (Psychothérapies individuelles et/ou en groupe)
- Contribution à la démarche diagnostique en équipe pluridisciplinaire
- Bilan psychologique (recueil d'information, entretien, interprétation et synthèse, restitution)
- Collaboration et soutien auprès des membres de l'équipe pluri-professionnelle
- Réalisation d'études et recherche en psychologie en lien avec les activités cliniques, enseignement, formation personnelle et vers autrui
- Contribution au projet de pôle de psychiatrie et au projet d'établissement
- Participation à l'élaboration d'un projet psychologique intégré au projet de pôle de pôle et d'établissement
- Accueil, encadrement et formation des étudiants et des stagiaires
- Saisie de l'activité dans le logiciel métier
- Après évaluation de la demande par le psychologue, intervention possible intra ou extra établissement dans le cadre de gestion de crise (Hors CUMP et Plan blanc…)

SAVOIRS/SAVOIRS-FAIRE

- « La pratique du psychologue est indissociable d'une réflexion critique portant sur ses choix d'interventions. Elle ne se réduit pas aux méthodes ou techniques employées. Elle nécessite une mise en perspective théorique et éthique de celle-ci. » (Cf. code de déontologie, sept.2021)
- Choisir une méthode correspondant à son domaine de compétence
- Définir et mettre en œuvre les activités psychothérapeutiques et thérapeutiques adaptées au patient
- Formaliser et transmettre son savoir professionnel
- Observer et analyser la situation, cliniques et institutionnelles dans une perspective de soins
- Rédiger et mettre en forme des notes cliniques, documents et/ou rapports, relatifs à son domaine de compétences

SAVOIRS-ETRE

- Savoir situer son action dans un travail collectif à la fois en équipe pluridisciplinaire et en réseau de soins
- Avoir des capacités d'adaptation, d'observation et d'analyse
- Avoir la capacité de prendre des initiatives au sein du secteur et dans le cadre du travail en réseau
- Posséder des aptitudes pédagogiques

CONDITIONS D'EXERCICE

Amplitude horaire habituelle 9h00 - 17h00.

Organisation des congés en équipe des psychologues, présence minimale d'un psychologue tous les jours de la semaine

PARTICULARITES DU POSTE

Poste en transversal du pôle de psychiatrie